

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Article L4121-1 du Code du Travail

Circulaire n°06DRT du 18 avril 2002

Obligation de la tenue d'un Document Unique d'Evaluation des Risques et de sa mise à jour (2001)

Document de Référence de l'Assurance Maladie Risques Professionnels et INRS Dispositif de formation « Evaluer les risques professionnels »

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes souhaitant mener une évaluation des risques professionnels au sein de sa structure ou désignée à cette intention par le chef d'établissement

PRE-REQUIS

Chaque stagiaire devra présenter une attestation de fin de formation « Bases en prévention », dispensée par l'INRS ou la CARSAT

OBJECTIFS

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

CONTENU :

- La démarche d'évaluation des risques professionnels et ses enjeux
- La communication
- Les acteurs internes et externes
- Les notions liées aux situations dangereuses
- Les aspects réglementaires
- La situation de sa propre entreprise dans la démarche EvRP
- Le recueil d'informations
- L'analyse des situations dangereuses
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques et la formalisation de la démarche d'évaluation des risques professionnels (jusqu'aux propositions d'actions de prévention adaptées)
- Restitution des travaux de l'intersession et évaluation
- Le suivi de l'EvRP

METHODE PEDAGOGIQUE

- Alternance d'études magistrales et d'exercices pratiques
- Mise en situation dans l'entreprise du stagiaire
- Partage des expériences

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Documents de l'INRS (ED 902, ED 840, ED 7201)
- Tableaux de sinistralité de la CNAMTS
- Vidéos explicatives (Ce qu'il faut toujours avoir en tête – ANIM044, L'arbre des causes de l'Assurance Maladie, Les unités de travail par l'ANACT...)

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formation s'insère tout au long de la formation.

Une évaluation sommative est menée en deux temps :

- Contrôle des connaissances théoriques par QCM à l'issue du deuxième jour
- Contrôle des connaissances pratiques lors de la restitution d'un travail d'intersession le troisième jour

INTERVENANT

Formateur certifié par l'Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS pour assurer la formation EvRP

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations et agréments, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie – Risques Professionnels ainsi que la préfecture des Hauts-de-France, pour réaliser ses formations.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise aux participants.

DUREE FORMATION

3 jours (soit 21 heures), dont 2 jours consécutifs, une intersession d'un mois et la troisième journée

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.